



**DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
ET DES INVESTISSEMENTS DE DEPLACEMENT
SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE**

COMMUNE de LORMONT

Desserte du Parc de l'Ermitage

Dossier définitif du projet

Par délibération n° 2010/0943 en date du 17 décembre 2010, le conseil de communauté décidé d'ouvrir la concertation préalable.

Présentation du dossier définitif du projet

A l'issue de ce bilan et conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet de la présente délibération, et le tenir à la disposition du public.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux tel que précisé ci-après : réaliser une voirie de desserte afin de permettre aux usagers l'accessibilité et le stationnement au Parc public de l'Ermitage aménagé par la commune de Lormont.

Le projet d'aménagement se situe sur la commune de Lormont.

La Communauté urbaine de Bordeaux a ainsi précisé les objectifs poursuivis découlant de son choix d'un aménagement à savoir, la réalisation d'une voie nouvelle avec raquette de retournement permettant la desserte depuis le quai Elisabeth Dupeyron du parc public de l'Ermitage, avec également la création d'un parking paysagé d'une capacité d'une cinquantaine de place, desservi par celle-ci.

Le coût de cette opération est estimé à 3 500 000 € T.T.C valeur 2010

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, l'étude d'impact réglementaire soumise à enquête publique permettra d'évaluer les éventuels effets sur l'environnement et les mesures de réduction à considérer dans la mise en œuvre du projet.

